



Création de l'EPIC

Office de Tourisme Trégor – Côte d'Ajuncs

Appel à candidatures

pour la constitution du collège des représentants des professionnels du Tourisme

La Communauté de communes des Trois Rivières met en place à partir du 1^{er} janvier 2012 un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), afin de gérer l'Office de Tourisme Trégor – Côte d'Ajuncs.

Cet EPIC sera administré par un Comité de direction. Les statuts de l'EPIC prévoient que ce Comité de direction soit composé d'un collège représentant les élus de la CC3R et d'un collège représentant les professionnels du tourisme du territoire.

Composition du collège des représentants des activités, professions, associations ou autres organismes intéressés au tourisme sur le territoire de la Communauté de communes

Ce collège est constitué de la manière suivante :

- 9 membres titulaires
- 4 membres suppléants

à raison de :

- 4 membres titulaires et 2 membres suppléants parmi les hébergeurs (hôteliers, hôteliers de plein air, loueurs de meublés, gîtes, classés et/ou labellisés, loueurs d'hébergements divers)
- 2 membres titulaires et 1 membre suppléant parmi les professionnels (restaurateurs, commerçants, artisans, professions agricoles, professions libérales...)
- 3 membres titulaires et 1 membre suppléant parmi les administrateurs des associations et autres organismes intéressés par le tourisme sur le territoire

Modalités de désignation des membres de ce collège

Les membres de ce collège sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes conformément à la procédure suivante :

- Le Président de la Communauté de communes lance un appel à candidatures, diffusé par affichage dans les mairies du territoire de la Communauté de communes, au siège de la Communauté de communes, dans les points d'information touristique du territoire et diffusion sur leurs sites internet et par voie de presse.
- Les candidats disposent de trente jours à compter du jour de l'affichage, pour adresser leur candidature à l'attention du Président de la Communauté de communes.
- Après avoir recueilli les candidatures, le Président de la Communauté de communes propose une liste complète qu'il soumet au Conseil communautaire.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président de Communauté de communes des Trois Rivières **avant le Lundi 28 novembre 2011** :

- Soit par voie postale : Communauté de communes des Trois Rivières - ZA de Convent Vraz - 22 220 MINIHY – TREGUIER
- Soit par mail : officiel@cc3r.com

Les candidats doivent préciser :

1 – Leurs NOMS, PRENOMS, ADRESSE, Date de naissance

2 - à quel titre ils déposent leur candidature :

- Hébergeurs
- Professionnels
- Associations et autres organismes

RENSEIGNEMENTS au 02 96 92 33 46 ou officiel@cc3r.com